

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

P R E S S R E L E A S E

6386/85 (Presse 51)

LIBRARY

999th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 29 and 30 April 1985

President: Mr Giulio ANDREOTTI

Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER

State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Jürgen RUHFUS

State Secretary,
Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Théodoros PANGALOS

State Secretary for European
Economic Community Affairs

France:

Mrs Catherine LALUMIERE

State Secretary attached to the
Minister for Foreign Relations,
with responsibility for European
Affairs

Ireland:

Mr Peter BARRY

Minister for Foreign Affairs

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI

Minister for Foreign Affairs

Mr Mario FIORET

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS	Minister for Foreign Affairs
Mr Jean-Claude JUNCKER	Minister attached to the Department of Finance, with responsibility for the budget
Mr Robert GOEBBELS	State Secretary for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. van den BROEK	Minister for Foreign Affairs
Mr W.F. van EEKELEN	State Secretary for Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr Malcolm RIFKIND	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office
--------------------	---

o o

Commission

Mr Henning CHRISTOPHERSEN	Vice-President
Mr Lorenzo NATALI	Vice-President
Mr Claude CHEYSSON	Member
Mr Willy de CLERCQ	Member

o o

NEW OWN RESOURCES

The Council held a meeting on new own resources with a delegation from the European Parliament led by the Parliament's President, Mr PFLIMLIN, and comprising Mr RYAN, 1st Deputy Chairman of the Committee on Budgets, Sir James SCOTT-HOPKINS, 2nd Deputy Chairman of the Committee on Budgets, Mrs BARBARELLA, 3rd Deputy Chairman of the Committee on Budgets, Mr SCHON, Mr ARNDT, Mrs SCRIVENER, Mr PASTY, Members of the Committee on Budgets, Mr BONDE, Member of the Committee on Budgets, and Mr AIGNER, Chairman of the Committee on Budgetary Control.

At this meeting, the representatives of both institutions and the Commission stressed the urgency of taking a decision on this matter with a view to implementing the agreements of the Fontainebleau European Council.

For their part, the representatives of the European Parliament submitted a number of requests and suggestions concerning the draft Council Decision.

The Council subsequently examined the European Parliament's requests.

In conclusion, the President noted that one point alone was still outstanding within the Council. He hoped that a solution could be found by the end of the week so that this Decision could be adopted.

BONN SUMMIT

The Council held an in-depth discussion on the topics likely to be discussed at the Bonn Summit from 2 to 4 May 1985.

SPANISH AND PORTUGUESE ACCESSION

The Council took note of a report from the Chairman of the Permanent Representatives Committee on progress on the final problems still to be resolved in the negotiations with Spain and Portugal.

It held a policy debate, at the close of which it instructed the Permanent Representatives Committee to bring negotiations to a conclusion at Deputy level within the next few days.

YUGOSLAVIA

The Council discussed the directives to be given to the Commission for renewing the EEC-Yugoslavia Financial Protocol.

It decided to continue these discussions at its next meeting.

CANADA: BEEF AND VEAL - COUNCIL STATEMENT

The Council took note of the fact that consultations about an increased quota for imports of beef from the Community into Canada had not yet been concluded because of delays in the formulation of the position of the Canadian Government. It was also informed of measures adopted by the Canadian authorities to exempt certain types of high-quality beef.

The Council expressed its serious concern at the continuing delay in reaching an arrangement which would re-open the Canadian market for Community exports during 1985. It noted that, unless a formal Canadian confirmation of the arrangements that had been informally worked out was made in the next few days, the Community would have no other choice than to proceed with retaliatory measures in accordance with the provisions of the GATT.

To this end, the Council instructed the relevant Community bodies (the Permanent Representatives Committee and the Article 113 Committee) to examine urgently the Commission's proposal in COM(85) 108 final.

MALTA

Following a report from Mr CHEYSSON, Member of the Commission, on progress in negotiations with Malta on the conclusion of a Second Financial Protocol, the Council held a discussion of the matter. It agreed to resume this examination at its next meeting.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Community loans

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation No 682/81 concerning the Community loan mechanism designed to support the balances of payments of Community Member States.

The amendments in particular involve raising the authorized ceiling for Community loans from 6 to 8 thousand million ECU and stipulating that normally no Member State may borrow more than 50% of the borrowing authorized under this ceiling; moreover, the link with an increase in prices of petroleum products, which was originally one of the criteria for the granting of loans, has been dropped.

Relations with Pakistan

The Council decided in the near future to sign the Agreement for commercial, economic and development co-operation between the EEC and Pakistan.

EEC-Cyprus Association

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations concerning Community tariff quotas for:

- fresh table grapes (8 June 1985 to 31 July 1985 - 7 500 t)
- new potatoes (16 May 1985 to 30 June 1985 - 60 000 t).

Relations with Canada

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concerning the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters between the European Economic Community and the Government of Canada concerning compensation for loss suffered by the Community arising from the extension by Canada, for the period 1 December 1984 to 30 November 1985, of quantitative import restrictions for footwear.

Trade and customs questions

The Council adopted, in the official languages of the Communities, Decisions:

- authorizing the Commission to participate in the negotiations concerning an amendment to the Customs Convention on Containers, 1972;
 - authorizing extension or tacit renewal of certain trade agreements concluded between the Member States and third countries.
-

Bruxelles, le 26 avril 1985

NOTE BIO(85) 151 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

PREPARATION DU CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

CANADA : VIANDE BOVINE (F. LE BAIL)

Le Canada avait à la fin de l'année 1984 fait recours à l'article XIX du GATT pour ses importations de viande bovine et impose des quotas prenant effet le 1er janvier 1985.

La Communauté s'était vu attribuer un quota de 2.700 tonnes alors que ses exportations vers le Canada en 1984 se sont montées à 23.000 tonnes.

La Communauté s'est élevé contre cette décision dans les enceintes du GATT, des discussions ont eu lieu avec les Canadiens. Parallèlement la Communauté a notifié au GATT des mesures de rétorsions. Le dernier chiffre officiellement proposé par le Canada 6.800 tonnes n'a pas été accepté par la Communauté.

Les contacts se sont poursuivis avec les autorités canadiennes sans qu'il y ait à ce jour de réponse de leur part.

M. De Clercq a adressé le 25 avril une lettre à M. Kelleher, ministre canadien du commerce pour lui demander une réponse des autorités canadiennes pour la semaine prochaine et soulignant la gravité de la situation. En effet :

- le quota accordé à la Communauté (2.700 t.) est expiré depuis la fin janvier 1985 ce qui veut dire que la Communauté ne peut plus exporter de bœuf au Canada ;

- Le Canada a réagi favorablement et rapidement à la demande des États-Unis de mettre ses exportations de viande fraîche vers le Canada hors quotas - or, la viande fraîche constitue la majeure partie des exportations américaines vers le Canada.

- Les Etats membres principalement concernés (IRL, Danemark) deviennent à juste titre très impatients devant l'absence de réponse du Canada.

C'est d'ailleurs l'Irlande qui a fait mettre le point à l'ordre du jour.

C'est dans ce contexte que se déroulera le débat sur le point de savoir si la Communauté donne encore un délai de réponse supplémentaire au Canada ou si au contraire elle met en application la liste de rétorsion déjà notifiée au GATT.

YUGOSLAVIE : NEGOCIATION DU DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER (F. LE BAILE)

L'actuel protocole financier qui avait été négocié pour une période de 5 ans vient à expiration le 30 juin 1985.

La Commission a fait en décembre 1984, une proposition de 480 MECU pour le second protocole.

Cette proposition a deux caractéristiques par rapport au précédent protocole :

- le montant global est plus élevé puisque le montant du premier protocole était de 200 MECU (auxquels s'est ajouté hors protocole un prêt de la BEI de 60 MECU).

Elle comporte surtout un élément budgétaire puisque 80 MECU (sur les 480) devraient venir du budget communautaire sous forme de dons pour bonification d'intérêt, de dons pour l'assistance économique et technique et de prêts spéciaux.

Les discussions au sein des instances du Conseil ont fait apparaître des difficultés portant pour l'essentiel sur la partie budgétaires de la proposition.

Le Conseil mardi étant saisi à ce niveau pour la première fois devrait faire un premier tour de table politique sur ce problème.

RESSOURCES PROPRES (O. von SCHWERIN)

Le problème des ressources propres fera objet de la consultation/concertation entre Conseil et la délégation du Parlement européen lundi après-midi.

Je vous rappelle qu'une décision de principe sur le financement a été prise par le Conseil à la veille du Conseil européen à Bruxelles le 21 mars dernier, qui prévoit en matière de ressources propres :

1. Augmentation des ressources propres en relevant le plafond de la TVA de 1 à 1,4 % à dater du 1 janvier 1986;

2. Déduction de la TVA due au Royaume-Uni de 1 milliard d'ECU pour 1984, en application de l'accord de Fontainebleau, dès que la procédure de ratification de la décision sur les ressources propres aura été achevée.

Avant adoption formelle de cette décision de principe par le Conseil mardi matin les représentants du Parlement Européen évoqueront sans doute deux objections de principe :

1. En matière de compensation budgétaire en faveur du Royaume-Uni, le Parlement Européen est opposé - pour des raisons bien fondées d'ailleurs - contre la procédure appliquée pour l'exercice 1984 qui consiste à réduire la charge budgétaire britannique par la simple soustraction d'une somme forfaitaire de 1 milliard d'ECU des contributions à verser par ce pays en matière de TVA, sans aucun impact du côté des dépenses, c.s.d. des politiques ou projets communautaires. Même s'il y a de bons arguments en faveur de la position du Parlement Européen le Conseil ne reviendra sans doute pas sur cette décision en faisant valoir qu'elle était prise après des négociations extrêmement difficiles par les Chefs d'Etats mêmes.

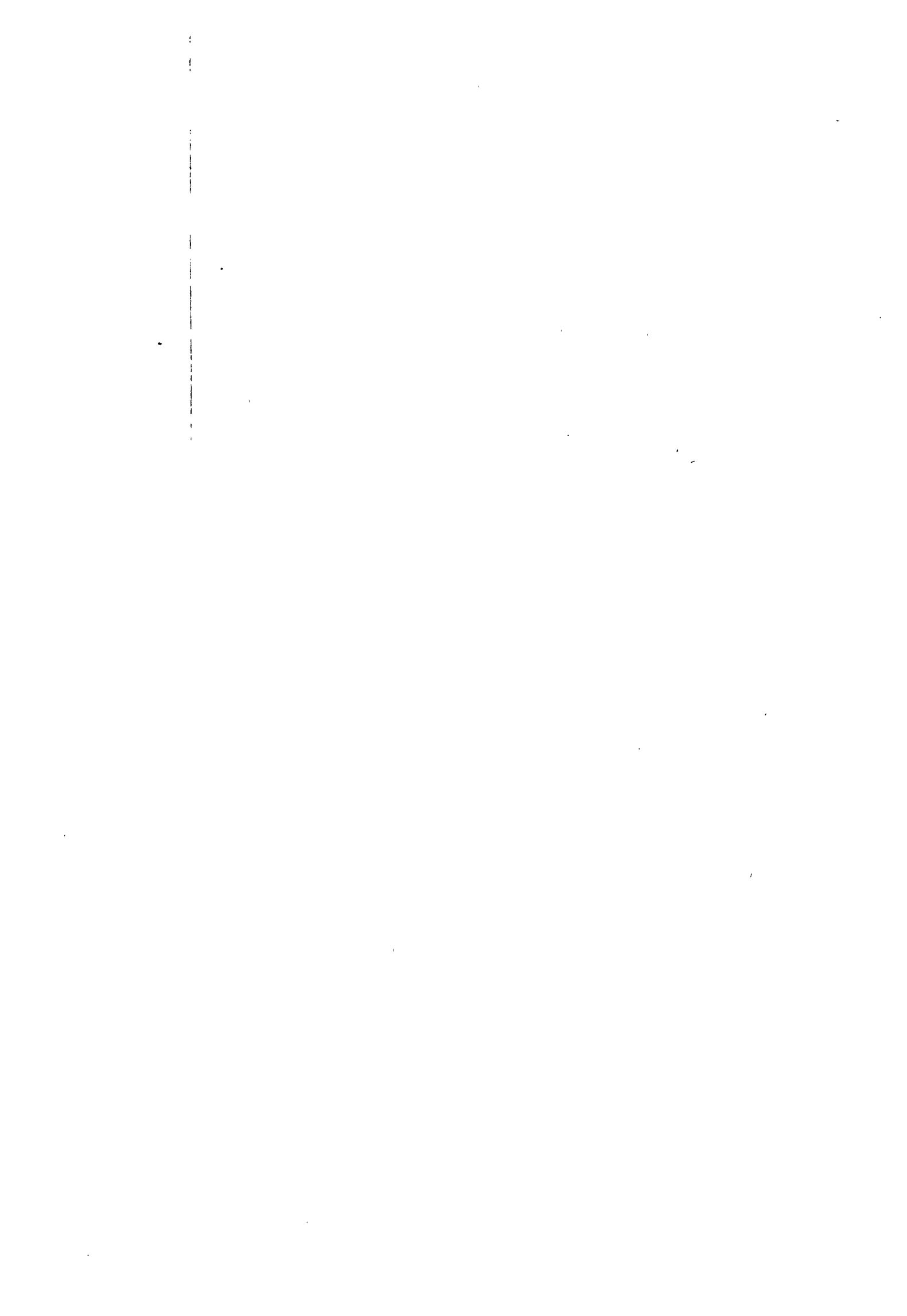
2. Augmentation ultérieure des ressources propres:

Le Parlement Européen est d'avis qu'une nouvelle augmentation des ressources propres (de 1,4 à 1,6 % TVA en 1988) devrait pouvoir être décide par le Conseil sans recourir à une ratification par les parlements nationaux. Ici aussi, le Conseil ne cédera sans doute pas et insistera sur les deux éléments: décision unanime et nouvelle ratification par les parlements nationaux.

Il est difficile à prévoir à l'heure actuelle si le Conseil adoptera, comme prévue la décision formelle mardi matin, ou bien s'il préférera de prévoir un délai de réflexion ou de politesse vis-à-vis du Parlement Européen après une concertation controversée.

A suivre,
Amities,
C. Stathopoulos, COMEUR///





DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 12:25 30-04-85 000102377 - 000102591

REF NR 78821-BIO

H.D.	
D.H.D.	
I.W.C.	
A.M.	
C.F.	

to
acc

PRIERE ASSURER LA DIFFUSION A PARTIR DE BRUXELLES

NOTE BIO (85), SUITE 1, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

ELARGISSEMENT

LA PRESIDENCE DU CONSEIL A RAPPELE QUE LES QUATRE SESSIONS
DE NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL QUI S'ETAIENT DEROULEES
AU NIVEAU DES SUPPLEANTS DEPUIS LE MOIS DE MARS QU'A MAINTENANT
AVAIENT PERMIS D'ESQUISSE UNE SOLUTION AD REFERENDUM POUR LA PLUS
GRANDE PARTIE DES PROBLEMES QUI RESTAIENT SUR LE TAPIS.

QUELQUES POINTS RESTENT CEPENDANT ENCORE OUVERTS, NOTAMMENT AVEC
L'ESPAGNE. IL S'AGIT EN PARTICULIER DES QUOTAS LAITIERES (L'ESPAGNE
DEMANDE UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITE DANS L'APPLICATION DE LA
REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE) ET DU SEUIL DE PRODUCTION POUR LES
TOMATES CONCENTREES.

EN CE QUI CONCERNE LES RELATIONS AVEC L'AMERIQUE LATINE, UN ACCORD
DE PRINCIPE EXISTE, RESTENT A REGLER QUELQUES PROBLEMES DE CONTIGEANT
TARIFAIRES DEMANDES PAR L'ESPAGNE POUR LE CAFE, LE CACAO ET TABAC.

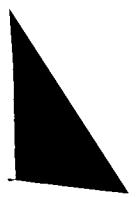
LA PRESIDENCE DU CONSEIL A ESTIME CEPENDANT QUE LE DEBAT SUR CES
PROBLEMES POUVAIT SE DEROULER AU SEIN DU COREPER.
AMITIES,

M.SANTOPINTO

30.4.85D

/
3231 COMEUR LU

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A



TE 310 (85) 1517 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX
DES MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

CANADA - VIANDE BOVINE

LE CONSEIL A ADOPTE LA DECLARATION SUIVANTE

LE CONSEIL A PRIS NOTE QUE LES CONSULTATIONS EN COURS SUR L'ACCROISSEMENT DU QUOTA POUR LES IMPORTATIONS DE BOEUF COMMUNAUTAIRE AU CANADA N'ONT PAS ETE CONCLUES EN RAISON DU RETARD PRIS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN DANS LA FORMULATION DE SA POSITION. LE CONSEIL A EGALLEMENT ETE INFORME DES MESURES ADOPTEES PAR LES AUTORITES CANADIENNES POUR EXEMPTER DU QUOTA CERTAINES ESPECES DE BOEUF DE HAUTE QUALITE.

LE CONSEIL A EXPRIME DE SERIEUSES PREOCCUPATIONS QUANT AU FAIT QUE LE MOMENT DE PARVENIR A L'ACCORD QUI REOUVRIRAIT LE MARCHE CANADIEN AUX EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES EN 1985 ETAIT CONTINUELLEMENT DIFFERENT A DES LONGS PRAIS ACTE QUE, A MOINS QU'UNE CONFIRMATION FORMELLE DE L'ARRANGEMENT QUI AVAIT ETE INFORMELLEMENT ELABORE NE PARVienne DE LA PART DU CANADA DANS LES TOUTS PROCHAINS JOURS, LA COMMUNAUTE N'AURAIT PAS D'AUTRE CHOIX QUE DE PROCEDER AUX MESURES DE RETORSION QUE PREVOIENT LES DISPOSITIONS DU GATT.

A CETTE FIN, LE CONSEIL A CHARGE LES ORGANES COMMUNAUTAIRES COMPETENTS EN LA MATIERE (LE COREPER ET LE COMITE 113) D'EXAMINER D'URGENCE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION CONTENUE DANS LE DOCUMENT COM (85) 108 FINAL.

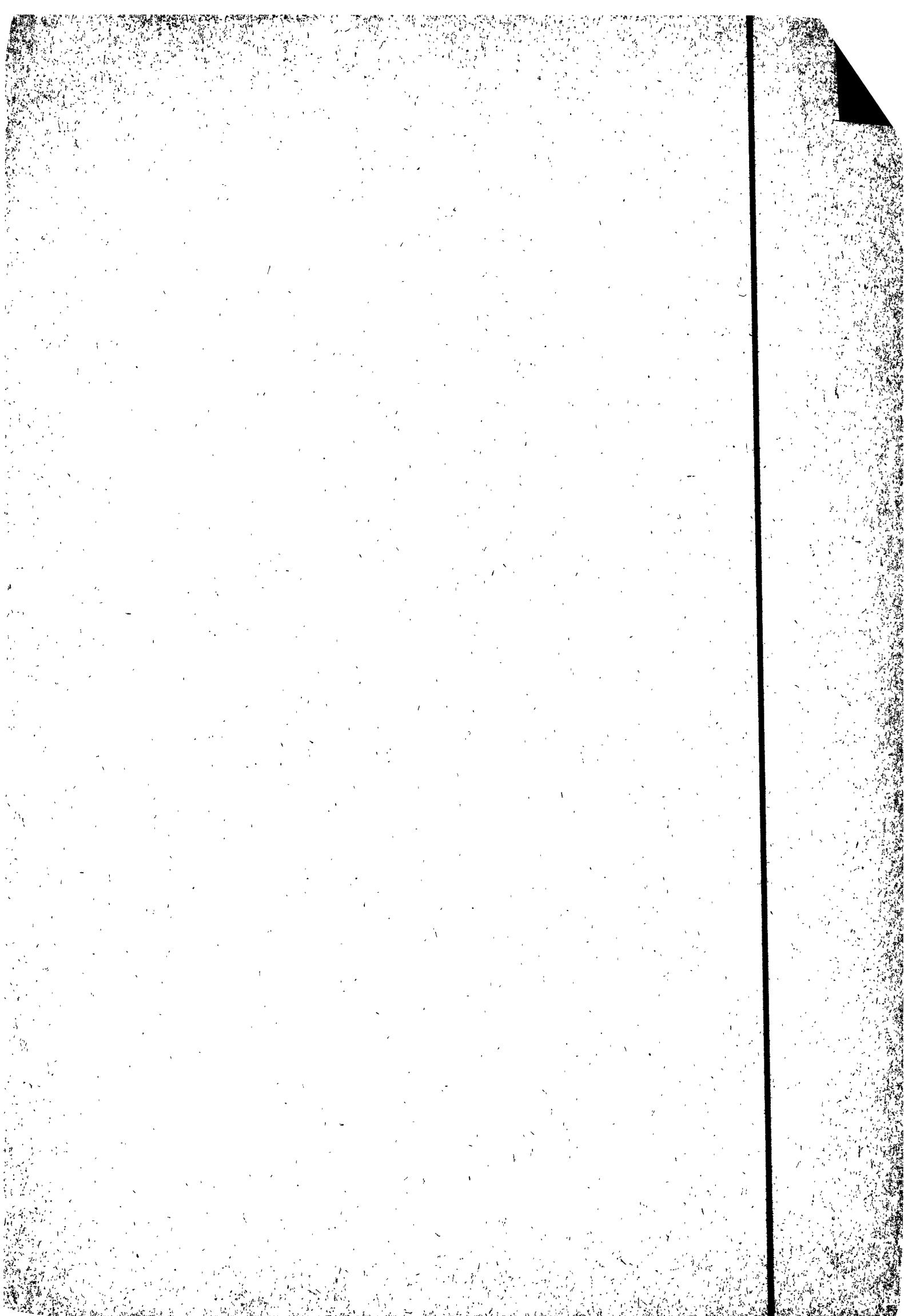
YUGOSLAVIE - DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER

COMME INDIQUE DANS LA NOTE BIO 151 (PREPARATION DU CONSEIL), LE CONSEIL A FAIT UN PREMIER TOUR DE TABLE SUR LA PROPOSITION DE LA COMMISSION POUR LA CONCLUSION D'UN DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER AVEC LA YUGOSLAVIE. LES POSITIONS QUI ETAIENT DEJA APPARUES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL ET AU COREPER SE SONT CONFIRMEES; LES DIFFICULTES RESTENT POUR L'ESSENTIEL SUR LA PARTIE BUDGETISEE DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION QUI POUR CERTAINS ETATS MEMBRES (NOTAMMENT R.F.R., PAYS-BAS, FRANCE ET R.U.) POSE UN PROBLEME DE PRINCIPE.
LE POINT ETAIT REPORTE A UNE DISCUSSION ULTERIEURE.

ANUITIES:

F. LE BAIL

30.4.85b



0832 04/30
64215 EURCOM UW
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 14:31 30-04-85 000109510 - 000109646

REF NR 79084-BIO

NOTE BIO (85), SUITE 3, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

DIVERS

Sous points divers, la commission a souleve le probleme de l'augmentation de l'offre communautaire budgetisee pour le deuxieme protocole financier avec malte. une augmentation de 1,5 MECU par rapport a la proposition actuelle serait de nature a satisfaire les maltais.

Apres une courte discussion qui a fait apparaitre une opposition assez nette d'un certain nombre d'etats membres, le point a ete renvoye a une prochaine reunion.

AMITIES,

F. LE BAIL

30.4.85D

/
3231 COMEUR LU

64215 EURCOM UW
64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A

K.D.	
B.R.	
S.	
TO	
ALL	
C.F.	



NOTE DE FAIRE LA DIFFUSION A PARTIR DU 1ER MAI

Luxembourg, le 30 AVRIL 1985

NOTE bie (85) 151, suite 4 AUX BUREAUX NATIONALS
OU AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTÉ-PAROLE

CONSEIL DES AFFAIRES JURIDIQUES

RESSOURCES PROPRES

1) Concertation avec le Parlement Européen

Contrairement à ce qu'il y avait à attendre, la concertation avec la délégation du Parlement s'est déroulée dans des termes très polis et conciliateurs et ceci notamment grâce aux deux présidents MM Andreotti et Pflimlin.

La délégation du Parlement a bien entendu évoqué les deux problèmes essentiels, à savoir limitation de la compensation britannique aux seules recettes d'une part et la procédure prévue pour un relèvement ultérieur à 1,6% de la TVA, d'autre part. (voir détails dans la BIO préparation). De plus, les représentants des Parlements se sont inquiétés que cette augmentation des ressources propres ne pourrait qu'assurer le financement de la Communauté pour un temps limité.

M. Christensen s'est associé aux soucis du Parlement qu'ils quant aux perspectives à plus long terme et au financement des politiques nouvelles et il s'est prononcé en faveur d'une planification financière à plus long terme. De plus, il a souligné la nécessité d'une adoption rapide finale rapide de cette décision qui revêt une importance fondamentale pour la proposition de l'avant-projet de budget de 1986.

Quant au financement de la compensation britannique, il a démontré de la compréhension pour la position du Parlement, tout en soulignant qu'il s'agissait d'une décision politique avec laquelle la Commission peut vivre.

A l'issue du dialogue trilogue, la délégation du Parlement a soumis un projet de déclaration commune qui prévoit, entre les points évoqués ci-dessus et bien connus, une clause prévoyant "la possibilité pour la Communauté d'entreprendre des programmes complémentaires de recherche financés au moyen de contributions des Etats membres à étendre à d'autres programmes que ceux d'Europe."

2) Déroulement de la discussion au Conseil mardi matin

C'est cette dernière suggestion du Parlement qui était au centre de la discussion au Conseil. En effet, le Président Andreotti a insisté pour qu'on accepte cette demande comme étant seul élément d'ouverture devant le Parlement, en négociant même qu'il était déterminé à recommencer toute la procédure de consultation si les délégations ne le suivaient pas dans cette voie.

ATTENTION PIRE - Sans qu'aucune délégation l'avait exprimé ouvertement il était largement entendu que derrière cette demande était-à-dire se cachait la volonté d'ouvrir la porte sur le plan communautaire à un financement des projets du domaine "URIMA". PIRE.

En tour de table avait comme résultat que seule la délégation allemande (représentée par M. Ruhfuss) ne pouvait pas accepter la proposition de la présidence consistant à biffer la limitation à l'Eurotun dans l'article 4 du projet de décision.

Bien que la présidence a souligné que cette modification ne préjuge en rien ni des programmes futurs éventuels à décider à l'unanimité au Conseil ni leur financement, la délégation allemande a réservé sa position jusqu'à vendredi prochain.

L'adoption finale de la décision sur les nouvelles ressources propres prises à Fontainebleau n'est donc pas tombée pour le moment, mais les chances sont bonnes qu'elle tombera très prochainement, une fois ce dernier problème résolu.

Amitiés,
O. von Schwarzen

O. Schwarzen

PRIÈRE FAIRE DIFFUSION HABITUELLE A PARTIR DE BRUXELLES

Luxembourg, le 30 avril 1985

NOTE BIO (85) 151, suite 3 et fin, AUX BUREAUX NATIONAUX

CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

GOUVERNEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La République populaire d'Angola a signé aujourd'hui la Convention de Lomé III.

Le Président du Conseil, M. Andreotti, à la présence du Vice-Président Natali, du Commissaire Gheysen et du représentant du Comité des Ambassadeurs ACP, M. C. Mbemba, a reçu M. Carlos António Fernandes, secrétaire d'Etat à la coopération de la République populaire d'Angola, qui a guidé la délégation de l'Angola à la cérémonie de la signature.

La République Populaire d'Angola devient donc le 66 pays ACP.

Je vous rappelle que la Convention de Lomé III a été signé le 8 décembre 1984 dans la capitale du Togo par les 64 Etats déjà ACP plus le Mozambique.

Avec l'adhésion de l'Angola toute l'Afrique sub-saharienne indépendante a adhéré à la Convention ACP/CEE de Lomé.

Je vous rappelle encore que les dispositions commerciales de Lomé II expirée le 28.2.1985 ont été prolongées en faveur des Etats ACP.

Par contre, la détention financière de Lomé III (7,4 milliard d'ECU pour le FED et 1 milliard d'ECU pour la BEI) n'entrera en vigueur qu'après l'accomplissement de la procédure de ratification de la part des 49 Etats membres et de 2/3 des ACP.

Je précise enfin que l'Angola a participé activement aux négociations de Lomé III mais il n'avait pas pu être présent lors de la signature de la Convention de Lomé III au Togo le 8 décembre 1984.

Merci assurément

Avant la fin deses travaux, le Conseil a évoqué la date pour la signature du traité d'Adhésion.

Un accord sera recherché pour le 13 juin 1985. Si cette date ne pourrait pas être retenue, un effort devrait être fait, selon l'avis de la Présidence, pour le 12 juin.

Amitiés,

M. Santopinto

